



La chèvre & le chou

MARCHÉ DE PROXIMITÉ • MONTMAGNY - L'ISLET

POLITIQUE D'ADMISSION ET D'ADHÉSION DES
PRODUCTEURS, TRANSFORMATEURS ET ARTISANS

Mise à jour : 2023.05.23

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
LE MARCHÉ	2
LE MARCHÉ EN BREF	2
LES POINTS DE CHUTE DU MARCHÉ	2
MISSION VISION VALEURS	3
LA MISSION DU MARCHÉ	3
LA VISION DU MARCHÉ	3
LES VALEURS DU MARCHÉ	4
POLITIQUE D'ADMISSION DES PRODUCTEURS, TRANSFORMATEURS ET ARTISANS	5
PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ADMISSION.....	5
LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	5
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION.....	7
CONDITIONS D'ADHÉSION ET D'ENGAGEMENTS	8
ENTENTE.....	8
COORDONNÉES DU MARCHÉ	11
ADRESSE DE LIVRAISON (LOCAL DE DISTRIBUTION).....	11
ANNEXE	12

LE MARCHÉ

En 2021, le **marché La chèvre & le chou** prend le relais du Marché solidaire L'Islet-sur-Terre à la suite d'un exercice stratégique et de restructuration.

LE MARCHÉ EN BREF

Le marché La chèvre et le chou, c'est beaucoup plus qu'un marché de proximité! C'est...

- Une boutique en ligne qui regroupe plus de 1500 produits locaux de qualité, cultivés, conçus ou transformés avec passion
- Plus de 40 producteurs de la MRC de Montmagny, de la MRC de L'Islet et des environs
- Des citoyens qui peuvent s'inscrire gratuitement, sans obligation de commande
- Un marché à chaque 2 semaines
- 14 points de chute répartis dans la région

C'est aussi un outil de développement et de promotion du territoire, de soutien à la sécurité et à la littératie alimentaire des citoyens qui y habitent.

LES POINTS DE CHUTE DU MARCHÉ

MRC de L'Islet

L'Islet (salle des Habitants)

Saint-Jean-Port-Joli (Bisons Chouinard)

Saint-Roch-des-Aulnaies (Marché des Aulnaies)

Sainte-Louise (Marché aux Caissons)

MRC de Kamouraska

La Pocatière (boulangerie Du pain... c'est tout!)

MRC de Bellechasse

Saint-Nérée (ferme Manche de pelle)

MRC de Montmagny

Amable-Bélanger (en entreprise)

Berthier-sur-Mer (centre des loisirs)

Cap-Saint-Ignace (ancien presbytère)

Montmagny (marché public)

Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues (aéroport)

Saint-Fabien-de-Panet (ferme Flanc-Sud)

Saint-Paul-de-Montminy (Domaine La Charmante)

Sainte-Lucie-de-Beauregard (Bistreau d'érable)

MISSION | VISION | VALEURS

LA MISSION DU MARCHÉ

Le Marché est un outil commun de mise en marché de proximité pour les producteurs agricoles, transformateurs agroalimentaires et les artisans de la région de Montmagny-L'Islet qui en sont membres. Il est aussi un outil de développement régional et d'occupation du territoire dans une perspective de développement durable (social, environnemental et économique).

Le Marché soutient la souveraineté alimentaire de la région, l'achat local et la solidarité locale. Le Marché contribue à la prise de conscience du coût réel, pour les citoyens, d'une agriculture viable tant pour nos écosystèmes que pour les producteurs agricoles.

Le Marché est un acteur stratégique dans la mise en marché régionale et extrarégionale de ses membres.

LA VISION DU MARCHÉ

D'ici 5 ans, le Marché doit...

- Être un incontournable dans la région pour la mise en marché de proximité : le Marché offre une épicerie en ligne 100% locale. Outre les consommateurs, il compte aussi des restaurateurs et des institutions parmi ses clients. Les activités et ventes qu'ils génèrent permettent au Marché de s'autofinancer.
- Être un acteur de développement régional : le Marché est un acteur clé dans l'établissement de la relève au sein de ses entreprises membres et dans l'établissement de nouvelles entreprises agricoles et bioalimentaires dans la région.
- Être un acteur de référence en matière de développement durable (social, environnemental et économique) dans le domaine bioalimentaire.

LES VALEURS DU MARCHÉ

- **Accessibilité (territoriale et économique)**
Favoriser l'accessibilité des produits sur l'ensemble du territoire et pour le plus de citoyens de la région.
- **Flexibilité**
S'adapter aux conditions géographiques et socio-économiques évolutives.
- **Rentabilité**
Favoriser la viabilité financière du Marché et des entreprises membres.
- **Innovation**
Trouver des solutions innovantes aux défis de distribution, de promotion, de collaboration, de rentabilité et de développement du Marché.
- **Support de l'économie locale et régionale**
Favoriser l'achat de biens produits et confectionnés localement.
- **Respect de l'environnement**
Favoriser les pratiques écoresponsables chez les entreprises membres, ainsi que chez les clients.
Prioriser la production biologique lorsque possible.
- **Proximité producteurs | clients**
Favoriser la relation de proximité entre les entreprises et les clients.
Donner une information claire sur l'origine des produits vendus sur le Marché.
Éviter de multiplier les intermédiaires entre les entreprises et les clients.
- **Qualité de l'expérience client**
Offrir un service fiable et agréable

Nos valeurs de gestion :

Rigueur, collaboration et engagement

En devenant membres du Marché, les producteurs, transformateurs et artisans adhèrent à ses valeurs et, dans leurs relations avec le Marché, la clientèle et les autres producteurs membres, participent à faire rayonner ces valeurs.

POLITIQUE D'ADMISSION DES PRODUCTEURS, TRANSFORMATEURS ET ARTISANS

PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ADMISSION

Pour présenter une demande d'admission à titre de producteur, transformateur ou artisan, le demandeur doit :

- Lire la présente Politique d'admission et d'adhésion et se familiariser avec le site web et le fonctionnement du Marché
- Remplir le formulaire et fournir les informations nécessaires pour permettre l'évaluation de la demande en fonction des critères d'admissibilité
- Fournir son numéro d'entreprise (NEQ), ou un numéro temporaire dans le cas d'une entreprise en démarrage
- Transmettre sa **demande complète** au plus tard le 1^{er} février ou le 1^{er} septembre. Prendre note que les demandes seront analysées en fonction de la présente politique par un comité d'admission à raison de deux (2) fois par année, soit en février et en septembre. Prévoir un délai d'environ quatre (4) semaines pour un suivi.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'admissibilité d'une entreprise est évaluée à partir des critères et engagements établis dans cette politique et des informations fournies par l'entreprise dans le formulaire de demande d'admission et, le cas échéant, sur toute demande de précision formulée par le Marché. Un comité d'admission, formé de producteurs et de l'équipe du Marché, fait l'évaluation des demandes.

1. Localisation du lieu principal de production

Le lieu principal de production est situé sur le territoire de la MRC de Montmagny ou de la MRC de L'Islet. Le demandeur démontre clairement que ses activités et son implication sont ancrées dans le territoire et la communauté (en d'autres mots, détenir une adresse sur le territoire n'est pas suffisant).

Toutefois, une entreprise dont le lieu principal de production est situé à l'extérieur du territoire de ces MRC, dans une MRC limitrophe à celles-ci, pourrait exceptionnellement être admise si elle répond aux autres critères de la présente politique et si elle s'inscrit dans une dynamique de marché de proximité.

2. Bonification de l'offre

Le Marché privilégie les produits qui répondent à un besoin, les nouveaux produits, les produits distinctifs et les produits qui apportent une plus-value dans son offre.

L'entreprise doit démontrer en quoi les produits qu'elle souhaite offrir sur le Marché se distinguent de ceux déjà offerts, constituent une plus-value à l'offre du Marché, répondent à un besoin ou viennent combler un manque.

3. Permis, normes sanitaires et étiquetage

L'entreprise doit fournir au Marché une copie de son permis du MAPAQ valide (transformation et distribution alimentaire).

Si l'entreprise détient d'autres permis ou certificats en lien avec ses activités, elle doit en remettre une copie au Marché.

L'entreprise doit aussi respecter les exigences en vigueur en matière d'étiquetage des produits.

4. Respect de la biodiversité et de l'environnement

L'entreprise s'inscrit dans une philosophie qui promeut une utilisation écoresponsable des ressources et qui favorise la biodiversité et l'écologie. La certification biologique n'est pas obligatoire, mais elle est encouragée.

L'entreprise privilégie autant que possible l'achat local dans son approvisionnement.

5. Respect des animaux

Dans le cas du producteur d'élevage, il favorise et valorise les pratiques pour le bien-être animal.

6. Pérennité et implication dans le milieu

L'entreprise s'inscrit dans une démarche d'occupation viable du territoire. Son entreprise est pérenne. Elle s'implique aussi dans la communauté (dont le Marché) et travaille à son dynamisme.

7. Artisans offrant des produits non alimentaires

Un artisan offrant des produits non alimentaires qu'il crée et fabrique lui-même peut être admis au Marché s'il répond aux critères 1, 2, 4 et 6.

L'artisan s'approvisionne auprès de fournisseurs locaux, autant que possible.

À noter que, pour demeurer pertinent à sa mission, le Marché privilégie les produits agroalimentaires du terroir qui doivent constituer la majorité de son offre. Il ne s'engage pas à accepter tous les produits non alimentaires, même s'ils répondent à l'énoncé ci-dessus.

8. Entrevue et visite de l'entreprise

Le propriétaire de l'entreprise accepte de passer une entrevue d'admission en personne, par téléphone ou par tout autre moyen technologique.

L'entreprise accepte de faire visiter sa ferme ou son lieu de production aux représentants désignés du Marché.

Le Marché consigne, dans un dossier, des notes ou un rapport d'entrevue et de visite.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION

Le formulaire de demande d'admission est disponible en cliquant sur ce lien : <https://fr.surveymonkey.com/r/adhesionmarchelachevreetlechou>.

Une version PDF est également disponible sur le site web : <https://lachevreetlechou.ca/devenir-producteur>

CONDITIONS D'ADHÉSION ET D'ENGAGEMENTS

Si elle répond aux critères de façon satisfaisante, une entreprise qui a fait une demande d'admission peut être admise au Marché.

La signature du formulaire d'engagement par le représentant autorisé de l'entreprise et le paiement du frais d'adhésion annuel confirment son adhésion au Marché. Ce faisant, l'entreprise s'engage à respecter les conditions de l'entente.

ENTENTE

Cette entente entre l'entreprise et le marché La chèvre et le chou est valable pour un an et est renouvelable annuellement. Le paiement du frais annuel d'adhésion et/ou la poursuite de la collaboration entre les parties confirme le renouvellement.

1. Frais annuel d'adhésion au Marché

Le coût annuel de l'adhésion est de 75\$ (taxable) et doit être payé à *La chèvre et le chou, marché de proximité*. L'adhésion est renouvelable dès le 1^{er} janvier de chaque année et payable sur réception de la facture. Le frais annuel d'adhésion est non remboursable.

2. Frais de gestion du Marché

Le Marché prélève des frais de gestion sur les ventes de 15% (taxable).

3. L'équipe de coordination du Marché s'engage à :

3.1 Assurer la gestion générale du site Internet;

3.2 Informer les producteurs par courriel des consignes de mise à jour de leur inventaire et d'activation de leurs produits préalablement à l'ouverture de chaque marché (période de commande);

3.3 Prévoir la disponibilité des équipements et d'un endroit propice pour les livraisons au point de chute principal et, durant la pandémie de la COVID-19, selon les consignes sanitaires en vigueur;

3.4 Assurer une présence au point de chute principal selon l'horaire de livraison et prendre les ententes et/ou mesures requises pour assurer une présence aux autres points de chute, selon l'horaire de livraison des commandes aux clients;

3.5 Recevoir le paiement des clients ce qui inclut, le cas échéant, faire les suivis requis pour des crédits ou remboursements;

3.6 Tenir la comptabilité du Marché et effectuer le paiement aux producteurs d'après les ventes déduction faite des frais de service du Marché et, le cas échéant, déductions faites aussi des crédits ou remboursements aux clients;

3.7 Communiquer aux producteurs toutes nouvelles informations pertinentes concernant le Marché. Au besoin, convoquer une rencontre des producteurs;

3.8 Communiquer aux clients toutes nouvelles informations pertinentes concernant le Marché;

3.9 Coordonner et réaliser les actions de promotion du Marché;

3.10 Recruter de nouveaux producteurs pour compléter l'offre du marché et répondre à la demande de la clientèle et ce, conformément à la Politique d'admission, et suivant les recommandations d'un comité d'admission;

3.11 Informer les producteurs membres de l'ajout de nouveaux producteurs;

3.12 Faire respecter l'entente par tous les producteurs;

4. L'équipe de coordination du Marché se dégage de toute responsabilité liée :

4.1 Au vol, au bris, ou à la perte de produits ou d'équipement dont un producteur pourrait être victime préalablement à la réception de ses produits par la coordination ou lors d'un événement tenu par le Marché alors que le producteur est présent;

4.2 À la garantie d'un volume de vente (bien que tous les efforts soient faits pour augmenter le volume des ventes);

5. Le producteur, le transformateur ou l'artisan membre s'engage à :

5.1 Payer le frais annuel d'adhésion pour utiliser la plateforme et les services du marché La chèvre et le chou (payable dans les 30 jours de la facturation);

- 5.2 Fournir une copie de son permis de vente du MAPAQ (transformation et distribution alimentaire) et, le cas échéant, tout autre permis ou certificat pertinent;
- 5.3 Garder son profil à jour sur le site du Marché (www.lachevretelechou.ca) et fournir des photos pour tous ses produits;
- 5.4 Inscrire dans son profil 3 actions écoresponsables qu'il pose pour la planète dans le cadre de ses activités;
- 5.5 Favoriser la vente en ligne de ses produits via le Marché (ex. faire la promotion du Marché sur sa page Facebook, son site Internet et auprès de ses clients);
- 5.6 S'assurer que ses produits sont en ligne, que les informations et l'inventaire sont à jour avant l'ouverture du Marché, conformément aux indications transmises par la coordination (voir point 3.2);
- 5.7 Afficher des prix compétitifs ou équivalents à ses autres lieux de vente. Si possible, tenir compte des frais de gestion du Marché;
- 5.8 Le membre est responsable d'assurer la livraison de ses produits, en bon état de conservation, en fonction de l'horaire et du lieu indiqué par la coordination;
- 5.9 En cas de retard ou à défaut de livrer ses produits comme convenu, le membre doit contacter la coordination dès que possible pour éviter tout retard dans la logistique du Marché. Le membre est responsable d'assurer la livraison de ses produits directement aux points de chute (si encore possible, selon l'horaire de ceux-ci) ou chez les clients (dans un délai de 2 jours maximum);
- 5.10 Respecter le lieu de livraison (collaboration harmonieuse des membres, propreté des lieux, etc.);
- 5.11 En cas d'erreur dans une commande, de retard ou autre, le membre en est responsable et il doit prendre les mesures nécessaires pour livrer au client, en informer la coordination et faire un suivi auprès de la coordination dans un délai maximal de deux (2) jours. En l'absence de suivi, la coordination se réserve le droit de créditer le client et déduire de la vente du membre;
- 5.12 Si requis ou lors d'un événement tenu par le Marché, être présent pour recevoir les clients, selon l'horaire convenu préalablement avec la coordination;
- 5.13 Participer aux rencontres des membres, à la demande de la coordination;
- 5.14 Autoriser le Marché à visiter son entreprise et/ou son lieu de production;
- 5.15 Autoriser le Marché à prendre des photos de ses produits et accepter d'être photographié (dans son lieu de production ou lors d'événements), pour les fins des activités

de communications et promotion du Marché. Pour les nouveaux producteurs, accepter de réaliser une séance photo professionnelle avec Julie Houde-Audet (JHA Photographie). Le coût de la séance est de 275\$ (taxable); 50% est assumé par le Marché et 50% au frais de l'entreprise.

COORDONNÉES DU MARCHÉ



marche@lachevretelechou.ca



6, rue St-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Qc), G5V 1J7



418.234.6642



[La chèvre & le chou - Marché de proximité](#)



[lachevretelechou](#)



<https://www.youtube.com/@marchelachevretelechou8877>

ADRESSE DE LIVRAISON (LOCAL DE DISTRIBUTION)



15, rue Jacob, Cap-Saint-Ignace (QC), G0R 1H0 (sous-sol de l'ancien presbytère)

ANNEXE

Liste des entreprises adhérentes au Marché (par ordre alphabétique). Février 2023.

ENTREPRISE	ADRESSE	MUNICIPALITÉ	MRC
Agrumette	396, 2 ^e rang Est	Saint-Jean-Port-Joli	L'Islet
Alpagas du Cap	1547, route des Pommiers	Cap-Saint-Ignace	Montmagny
Appalaches Essentielles	222, route 216	Saint-Paul-de-Montminy	Montmagny
Auberge des Glacis	46, route de la Tortue	L'Islet	L'Islet
Babel Café	15, rue Jacob	Cap-Saint-Ignace	Montmagny
Bergerie des Petites Laineuses	992, ch. des pionniers Ouest	Cap-Saint-Ignace	Montmagny
Bisons Chouinard (Les)	308, Avenue de Gaspé Est	Saint-Jean-Port-Joli	L'Islet
Boulangerie & Pâtisserie l'Épi d'or	129, rue St-Jean-Baptiste Est	Montmagny	Montmagny
Boulangerie Du pain... c'est tout !	608A, 4 ^e avenue Painchaud	La Pocatière	Kamouraska
Boulangerie Sibuet	306, route de L'église	Saint-Jean-Port-Joli	L'Islet
Café Bonté Divine	2, chemin du Roy Est	Saint-Jean-Port-Joli	L'Islet
Chalets Villégiature & Pourvoirie Daaquam	47, rue des moulins	Saint-Just-de-Bretonnières	Montmagny
Chandelles Ambiance	653, 1 ^{ière} avenue	Saint-Pierre de-la-Rivière-du-Sud	Montmagny
Chèvrerie des belles amours	171, ch. des Belles Amours	L'Islet	L'Islet
Domaine La Charmante	142, route 216	Saint-Paul-de-Montminy	Montmagny
Domaine Ritt Cidrerie & Vergers	503, chemin Bellevue Ouest	Cap-Saint-Ignace	Montmagny
Éléonord	410, 4 ^e avenue Painchaud	La Pocatière	Kamouraska
Ferme à la pointe d'argile		Montmagny	Montmagny
Ferme du Rocher	244, chemin du Rocher	Cap-Saint-Ignace	Montmagny
Ferme L'Apprentie	600 chemin Vincelotte	Cap-Saint-Ignace	Montmagny
Ferme Le Goglu	570, rang Nord	Saint-Pierre de-la-Rivière-du-Sud	Montmagny
Ferme Manche de Pelle	936, rue de l'Église Est	Saint-Nérée-de-Bellechasse	Bellechasse
Ferme Paysanne	526, rang 5	Saint-Damase-de-L'Islet	L'Islet

ENTREPRISE	ADRESSE	MUNICIPALITÉ	MRC
Ferme Pré Rieur	720, chemin du Grand-Village	Saint-Jean-Port-Joli	L'Islet
Fromagerie de l'Isle	210, chemin du Roi	Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	Montmagny
Fromagerie Les vagabondes	466, chemin du Golf	Montmagny	Montmagny
Goûtez-moi ça & la végécole	34, rue Fortin	L'Islet	L'Islet
Herboristerie Sonia Lanoë	190, avenue de Gaspé Est	Saint-Jean-Port-Joli	L'Islet
Îlet au Loup	1238, route de la Seigneurie	Saint-Roch-des-Aulnaies	L'Islet
Jardins Herencia		Sainte-Louise	L'Islet
La belle bette	1359, chemin des Pionniers Ouest	Cap-Saint-Ignace	Montmagny
La Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies	525, route de la Seigneurie	Saint-Roch-des-Aulnaies	L'Islet
La Ferme Flanc Sud	60, rang St-Jean-Baptiste	Saint-Fabien-de-Panet	Montmagny
La Maison Rousseau	100, rue St-Jean-Baptiste Est	Montmagny	Montmagny
La Miellée de la Rivière-du-Sud	123, chemin de la Rivière du Sud	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Montmagny
La Salicorne Café	16, ch. des Pionniers Ouest	L'Islet	L'Islet
Le Bistreau d'érable	51, 6 ^e rang Ouest	Sainte-Lucie-de-Beaugard	Montmagny
Les 7 petits pots	82, 9 ^e Rue	Montmagny	Montmagny
Les Champs d'argousiers Montmagny	351, chemin des Sucrieries	Montmagny	Montmagny
Les Coteaux de St-Cyrille	Route Lessard Est	Saint-Cyrille-de-Lessard	L'Islet
Les Douceurs de l'Isle Miellerie & Sucrieries		Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	Montmagny
Les Entreprises Bucoliques senc	50, chemin Lessard Est	Saint-Cyrille-de-Lessard	L'Islet
Les Jardins du Pied à Terre	314, chemin Lamartine Ouest	L'Islet	L'Islet
Les K sucrés	380, 1 ^{ière} rue	Saint-Paul-de-Montminy	Montmagny
Les produits Patelin	635, avenue de Gaspé Ouest	Saint-Jean-Port-Joli	L'Islet
Les Vergers du Cap	389, chemin Bellevue Ouest	Cap-Saint-Ignace	Montmagny
Mangalitsa Porc-Joli	396, 2 ^e rang Est	Saint-Jean-Port-Joli	L'Islet
Miel Morin		L'Islet	L'Islet
Nature & Soya - Création Del et Isa	63, rue St-Thomas	Notre-Dame-du-Rosaire	Montmagny

ENTREPRISE	ADRESSE	MUNICIPALITÉ	MRC
Noosphère	1238, route de la Seigneurie	Saint-Roch-des-Aulnaies	L'Islet
Petit Baume	960, route de la Seigneurie	Saint-Roch-des-Aulnaies	L'Islet
Petits Fruits L'Islet	192, des Pionniers Ouest	L'Islet	L'Islet
Récolte sans frontière	385, route 204	Lac-Frontière	Montmagny
Savons Montmagny	85, St-Jean Baptiste Est	Montmagny	Montmagny
Soya Joseph Bariselle	2, chemin des Roy	Berthier-sur-Mer	Montmagny
Vallée des prairies	99, chemin de l'Aqueduc	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Montmagny